

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mercredi 31 juillet 2024
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Un (1) citoyen est présent.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Marc Hébert	Directeur général par intérim
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Sylvie Benoit-Thériault	Directrice des Finances

Également présents : Lise Caissie Ernst & Young

Est absente : Thérèse Brideau Conseillère

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des états financiers consolidés 2023.
6. Choix de l'auditeur pour l'année 2024.
7. Levée de la réunion.

Résolution 2024-163
Proposé par Rita Benoit
Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2023.

La représentante de la firme de comptables professionnels agréés Ernst & Young présente les résultats et surplus accumulés consolidés pour l'année 2023.

Résolution 2024-164
Proposé par Joanne Doiron
Appuyé par Rita Benoit

QUE le conseil municipal accepte les résultats et surplus/déficit accumulé consolidés pour l'année se terminant au 31 décembre 2023 selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (CCSP) préparés par la firme de comptables professionnels agréés Ernst & Young s.r.l / S.E.N.C.R.L, démontrant un surplus de 4 511 468 \$.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023, le fonds général de fonctionnement à un surplus de 1 516 249 \$ selon la comptabilité par fonds.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, le fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts à un surplus de 158 160 \$ selon la comptabilité par fonds.

ADOPTÉE

6. CHOIX DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2024.

Résolution 2024-165
Proposé par Rita Benoit
Appuyé par Dianna May Savoie

QUE la firme comptable Ernst & Young soit retenue pour effectuer l'audit des livres municipaux pour l'année financière 2024.

ADOPTÉE

7. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Chantal Mazerolle propose que la réunion soit levée à 19h33 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal